# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 30 JANVIER 1874. 47me Année.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 30 JANVIER.


**VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.**

*Pour les détails, voir aux annonces.*

Par Hoffman, Marks & Co., au No 35 de la rue de Chartres—Fusils de chasse anglais et belges, fins; lingerie, "notions", articles de fantaisie, bonneterie, parfumerie, etc.

Par G. de Pérsat—Vente continuée de meubles, à l'Hôtel St-Louis.

**SPECTACLES.**

Vendredi, 30 janvier 1874.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Aladin et Simbad pour le bénéfice de Mlle Lydia Thompson.

## Le Mémoire

—DE—

**L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.**

Nous ne nous sommes jamais dissimulé les difficultés de la position faite au maire et aux administrateurs municipaux par le fait de l'usurpation qui a suivi l'élection de novembre 1872 et par suite des entraves mises à leur initiative par tout un système de lois iniques et arbitraires. Une loi votée, l'année dernière, et que M. Kellogg pouvait signer d'un moment à l'autre, mettait même à la merci de cet insidieux personnage l'existence de l'administration actuelle. Les élus du peuple ont donc pensé servir les intérêts de leurs constituants en adoptant une politique de soumission et de temporisation; et nous voulons croire que, s'ils ont courbé la tête devant l'usurpation, c'était pour ne pas laisser passer les intérêts de la ville entre les mains peu scrupuleuses des créatures du radicalisme.

Peut-être se sont-ils trompés en agissant ainsi, car, aujourd'hui, nous ne sommes pas éloignés de penser qu'ils eussent mieux servi la cause de la Louisiane et celle de la Nouvelle-Orléans, en refusant hautement de reconnaître l'usurpation Kellogg et en participant à la résistance que la population a offerte au gouvernement *de facto* imposé par les baïonnettes fédérales.

Croit-on, en effet, que M. Kellogg eût amélioré sa cause devant le Congrès et devant le pays en sionant cette prétendue loi qui, au lendemain d'une élection populaire, assumait le pouvoir de supprimer d'un trait de plume une administration municipale élue par une majorité écrasante (24,000 voix contre 11,000)? Croit-on que la prise de possession par la force armée, fédérale ou métropolitaine, de l'Hôtel-de-ville pour y installer un gouvernement municipal, au gré du caprice d'un parti, n'eût pas fourni un argument puissant de plus à notre cause? Et n'est-il pas à présumer que cette attitude, de la part du maire et des administrateurs, n'eût rendu unanime la résistance des contribuables au paiement des taxes et n'eût contribué à maintenir parmi les conservateurs l'union et la confiance, qui n'ont été ébranlées que par des défections successives trop regrettables.

Nous n'eussions pas demandé au maire et aux administrateurs de se faire tuer sur les marches de l'Hôtel-de-ville. Hélas! tant d'héroïsme n'est plus de saison par ces temps d'affaissement et de décadence morale. Mais ils auraient pu opposer une résistance suffisante pour établir qu'ils ne cédaient qu'à la force.

Quoiqu'il en soit, ils ne l'ont pas fait; ils ont cru mieux servir la ville en gardant possession de la mairie. Ils ont réalisé, dans leur année de gestion, quelques économies et ils s'excusent de n'avoir pu mieux faire en faisant observer qu'ils avaient les mains liées par les lois, ce qui est vrai sur certains points.

Ayant reconnu Kellogg, ils s'adressent à la législature pour obtenir dans la législation certaines modifications qui leur permettront, disent-ils, de réaliser de nouvelles économies qu'ils évaluent à un million de dollars. Dans la position où ils se sont placés, ils sont bien forcés de s'adresser à la législature de Kellogg pour obtenir une extension de pouvoirs. Nous nous abstiendrons donc de les censurer pour ce nouvel acte de soumission à l'usurpation. Nous admettons, d'un autre côté, qu'ils ne devaient passe montrer trop exigeants vis-à-vis d'une assemblée comme celle du Mechanic's Institute, car demander trop c'était risquer de ne rien avoir.

Mais ce que nous reprochons au mémoire qui nous occupe, c'est d'avoir pris la défense de la dette municipale, et d'avoir protesté contre tout projet de répudiation et de réduction. Nos édiles ont donné ainsi leur sanction à des dettes créées illégalement et frauduleusement par des conseils arbitrairement constitués par Warmoth, dettes dont la ville n'a tiré aucun profit. La reconnaissance de ces dettes par le Conseil actuel n'empêchera certainement pas qu'une révision stricte n'en soit faite lorsque nous aurons une législature légale et une Cour Suprême indépendante. Mais nous avons regretté de voir ceux que le peuple avait élus pour la défense de ses droits et de ses intérêts, se constituer en défenseurs des agioteurs qui ont spéculé sur les malheurs de notre communauté.

Nous avons été également frappés du silence absolu garde par le mémoire sur une des réformes les plus importantes qu'il eût, selon nous, dû réclamer, l'annullation du contrat onéreux et frauduleux qui oblige la ville à payer, chaque année, une somme énorme à la Compagnie du canal du Mississippi et du Golfe du Mexique, sous prétexte de travaux de drainage.

Il n'y a pas eu de plus grand scandale que cette affaire, et le *Times* a publié, l'année dernière, des révélations piquantes qui sont venues ajouter de nouveaux renseignements aux informations déjà si accablantes, que nous avions publiées à l'époque du passage de la loi et de la conclusion du contrat. La ville pouvait réaliser, sur cet article des dépenses seulement, une économie de cinq à six cent mille dollars par an.

Comment se fait-il que le Conseil s'abstienne d'en parler et ne fasse pas figurer le drainage dans le chapitre des dépenses qui peuvent être légalement réduites? Dira-t-on qu'il y a un contrat? Oui, un contrat entaché par la fraude et la vénalité, un contrat avec une Compagnie tombée en faillite, et cédé à des tiers sans aucun droit!

Cela dit; nous reconnaissons volontiers que les autres réformes et réductions réclamées par le mémoire sont justes et équitables et nous sommes loin de nier l'importance d'une diminution de près d'un million dans le budget des dépenses de la ville. Mais nous persistons à dire que cela ne suffit pas pour soulager la propriété, et nous craignons que les administrateurs ne se fassent pas une idée suffisamment exacte de la gêne à laquelle sont réduits la plupart des contribuables, gêne qui produira une résistance involontaire au paiement des taxes dont l'étendue ne sera appréciée que plus tard.

Ce n'est pas 5.15 pour cent que la propriété paie à la Nouvelle-Orléans en ce moment; l'assessement est en général double de la valeur réalisable des propriétés, et le fait que le propriétaire paie en réalité dix pour cent sur le montant qu'il pourrait obtenir de son bien.

En présence de cette situation, il fallait donc réduire les charges de la ville de toutes les manières possibles, afin de ramener la taxe à un maximum de un et demi pour la ville et de un pour l'Etat, en tout deux et demi.

Le Conseil ne l'a pas compris ainsi. Il s'est, par un sentiment, faux suivant nous, identifié avec ses prédécesseurs, en tenant à honneur de faire face à leurs engagements. Par scrupule de conscience pour cet être abstrait qu'on appelle la ville, il veut sacrifier la fortune des contribuables. Ceux-ci, dont les administrateurs ne sont que les mandataires, devront s'en souvenir, pour ne nommer, à la prochaine élection, que des candidats disposés à les défendre contre les usurpations et les exactions de tout genre et de toute provenance.

Nous donnons ci-dessous l'analyse du mémoire de l'administration municipale afin que nos lecteurs puissent apprécier les vues exprimées dans ce document en même temps que nos commentaires. On remarquera que l'exorde sur la réduction des taxes est très énergique, pourquoi la conclusion est-elle si incomplète et si peu satisfaisante?

## La Perquisition faite chez M. Marr.

La perquisition faite à Washington chez M. Marr, président et délégué du Comité des 70 de la Nouvelle-Orléans, est un nouvel et scandaleux outrage qui s'ajoute à tous ceux qu'ont déjà commis les usurpateurs du gouvernement en Louisiane.

Les papiers que l'officier de police secrète Smith allait, sur les instructions de son chef Badger, chercher chez M. Marr, étaient sans doute les retours de l'élection de 1872. On sait que le côté faible de l'usurpation, c'est précisément le fait que le bureau Lynch-Longstreet qui a déclaré élus Kellogg et les autres candidats radicaux, n'a jamais en sa possession les documents officiels de l'élection. Ces documents sont la condamnation des usurpateurs, car ils prouvent *prima facie* l'élection de McEnery et des autres candidats de son parti.

La coterie Kellogg a pensé que ce serait un coup de maître que de s'emparer de ces documents, soit pour les détruire, soit pour les manipuler à son avantage. De là l'expédition de M. Smith qui a tourné à la confusion et à la honte de ceux qui ont eu l'idée de cette tentative.

Il sied bien, en vérité, aux gens qui ont volé le gouvernement de l'Etat, à l'aide d'un ordre et d'une expédition de nuit, d'accuser les autres d'avoir *volé* des papiers de l'Etat.

Après avoir invoqué les faux certificats fabriqués à la Douane, après avoir acheté la conscience classique de Blanchard, il ne manquait plus à M. Kellogg que de chercher à s'emparer subrepticement des documents qui sont la preuve manifeste de sa défaite dans l'élection de novembre 1872. Si les papiers que Smith cherchait sont bien les documents de l'élection, cette audacieuse tentative équivaut presqu'à une confession de culpabilité. Kellogg a agi comme les traîtres de mélodrame qui se livrent eux-mêmes en cherchant à anéantir la preuve de leur culpabilité.

Cette manœuvre, indépendamment de son caractère odieux, constitue, il nous semble, un manque de respect envers le Sénat des Etats-Unis qui est saisi de la connaissance du différend louisianais, car elle tend à la suppression de documents qui sont un des éléments de la cause. Nous croyons donc que le coup de main qu'a voulu faire exécuter M. Kellogg lui fera plus de mal que de bien.

## Pseudo-Législature.

Séance du 29 janvier.

SÉNAT.—Le secrétaire lit une communication de l'auditeur des comptes publics, adressée à l'assemblée générale, en date du 26 courant, dans laquelle ce dernier recommande à la législature prudence et sage à l'égard de certaines questions financières. La communication est trop longue pour être reproduite; nous nous contentons d'en donner la substance:

1° Beaucoup de noms ayant été ajoutés à la liste des vétérans de la guerre de 1814-15, le montant des pensions accordées aux vétérans, par l'Etat, s'élèvera, cette année, à environ $50,000. La pension allouée à chacun étant de $20 en mandats d'Etat, on pourrait facilement réduire cette pension à $8, et la leur payant en monnaie courante.

2° La compensation des enregistreurs d'Etat et de leurs employés s'élève à $100,000 par an. Cette somme étant très forte, pourrait facilement aussi subir une réduction.

3° Les juges de paroisse devraient être payés par les paroisses où ils remplissent leurs fonctions.

4° Les juges de la Cour Suprême reçoivent, depuis quelque temps, un salaire supplémentaire à cause de la dépréciation des mandats d'Etat. On pourrait, en leur payant leurs salaires en monnaie courante, abolir cette compensation supplémentaire.

5° Dans tous les procès intentés par l'Etat, contre les contribuables, les collecteurs de taxes devraient être autorisés à faire appel devant la Cour Suprême sans avoir à fournir caution.

Le comité de finance fait un rapport favorable sur le bill relatif au recouvrement des taxes.—Envoyé à l'impression.

Le rapport du comité des réclamations sur la pétition de secours de madame W. P. Noble, est mis à l'ordre du jour de lundi prochain.

Le comité de l'éducation publique fait un rapport favorable sur la résolution autorisant le doyen de la faculté de Droit à payer à M. E. M. Harrod, sa réclamation contre l'Etat.

Le comité des élections fait un rapport sur les élections contestées de Clément F. Glandin et E. Delage et recommande leur admission au Sénat.

Sur motion, ils sont assermentés et prennent possession de leurs sièges.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—80 membres répondent à l'appel.

Le rapport du comité d'émigration est reçu et référé.

Plusieurs autres rapports sont référés également. Parmi ces documents, il en est un de l'auditeur d'Etat, qui est référé au comité des voies et moyens.

Motion est faite pour la nomination d'un comité qui sera chargé de rechercher de quelle manière la Compagnie du Canal Carondelet est arrivée à la possession du Bayou St-Jean.

Une résolution est présentée pour la suppression des maisons de jeu.

Dejole, d'Orléans, présente une résolution autorisant l'ingénieur d'Etat à examiner la situation des affaires du Nouveau Canal.

Murrell, de Lafourche, présente une résolution pour payer la veuve d'un certain membre de la Chambre.

Un membre propose la nomination d'un commissaire de coton qui ferait un relevé de tout le coton qui entre et qui sort de la Nile-Orleans. (C'est la une drôle de place. Nos bulletins commerciaux donnent cela tous les jours. Réd.)

Sartain, de Carroll, présente un acte concernant une nouvelle loi de quarantaine. *Référé.*

Le bill d'Elliot pour inviter le Congrès à faire une loi de quarantaine nationale passe.

Le comité des affaires non finies fait un rapport sur le bill de la Chambre arrêtant les juges de paroisse à plaider devant la Cour Suprême et les cours de district. Le bill est mis au rôle.

Le comité d'élection recommande l'admission de J. T. Trahan, comme représentant de la paroisse Lafayette. Des objections sont soulevées à propos des précédents de M. Trahan qui a occupé un siége dans la Législature McEnery; mais la Chambre vote en sa faveur et il prend son siége.

Allain (Soulouque), occupe le fauteuil. Le bill de l'allocation pour la milice est mis en discussion, mais un grand tumulte s'élève au sujet du chiffre qui est de $85,000.

La Chambre se forme en comité général.

M. Murrel dit qu'on doit faire passer un bill pour tout l'Etat avant d'en faire pour la ville, et tant que cela ne sera pas fait il s'opposera à celui-ci.

Souer lui répond que le bill n'est pas pour *noyer* et armer la milice mais pour payer seulement les dépenses faites par la milice pendant son séjour à Terrebonne ($85,000 pour cela?)

Le tumulte est si grand que l'Orateur est obligé de lever la séance.

— On écrit de Washington au *Herald* qu'un double mariage se prépare pour le printemps prochain à la Maison Blanche. Mlle Nellie Grant, fille unique du Président est fiancée à un riche Anglais, M. Sartons. Le mariage aura lieu le même jour que celui de M. Frederick Grant, lieutenant dans l'armée des Etats-Unis, avec miss Kate Cooke, fille aînée de l'ancien gouverneur du district de Columbia, M. Henry D. Cooke.

ÉLECTIONS CONSERVATRICES EN FRANCE.—Laval, 13 janvier.—Résultat de l'élection d'un conseiller général pour le canton de Horpit. Inscrits: 2,487; votants, 1,792. M. Bouvet, ancien ministre, 1,230, élu; M. Cloutet, 560; bulletins nuls, 2.

Rouen, 21 janvier.—Résultat moins une commune du scrutin pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Lillebonne. Inscrits: 13,017. M. Desgenétais, conservateur, candidat aux dernières élections pour l'Assemblée, a été élu par 1,429 voix sur 1,524 votants.

Lille, 12 janvier.—Election d'un conseiller d'arrondissement dans le canton nord de Valenciennes:

Inscrits: 7,006.—Votants, 2,905.

M. Toza-Villain, conservateur, 1,930 voix, élu.—M. Cromback, 997.—Voix perdues, 38.

— Voici les chiffres de l'état civil de Paris pendant l'année 1873:

| | |
|---|---|
| Décès | 41,704 |
| Mariages | 41,107 |
| Naissances | 59,451 |

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain, samedi, Matinée à midi. On donnera *La Grèce de Dieu*, drame en cinq actes.

Samedi soir, à sept heures, l'*Africaine*, grand opéra de Meyerbeer. M. Devoyod remplira le rôle de Nélusko.

Dimanche, 1er février, *La Fille de Mme Angot*, *La Chanoinesse*, comédie.

Lundi, 2 février, première représentation de la reprise de *Faust*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'engagement de Miss Lydia Thompson au théâtre si éminemment populaire de la rue Saint-Charles,—c'est nommer l'Académie de Musique,—se termine samedi soir. Nous ne saurons donc trop engager nos lecteurs à profiter des dernières représentations. Ce soir on donnera un acte de Simbad le marin et un acte d'Aladdin, pour le bénéfice d'adieu de Miss Thompson, la reine du burlesque en Amérique, qui a l'intention de se retirer de la scène, à partir du mois d'avril prochain.

La salle sera comble, nous n'en doutons pas, et le public se fera un devoir de donner à cette artiste favorite des preuves de sa sympathie.

La troupe des Blondes a toujours obtenu un succès marqué à la Nouvelle-Orléans, car, Miss Thompson a su s'entourer de jolies femmes, qui sont, en même temps, des comédiennes accomplies.

Au premier rang figure Mlle Camille Dubois, une Française *américanisée*, qui rivalise avec la séduisante Lydia et qui partage tous ses succès.

C'est la seconde étoile de la troupe et la plus séduisante des blondes. Elle a une voix fraîche et bien timbrée qui plaît toujours, et elle remplit tous les rôles qui lui sont confiés avec une verve et un entrain qui lui valent des applaudissements unanimes.

Mlle Ada Beaumont, qui a paru pour la première fois, cette année, sur notre scène, a su conquérir d'emblée les sympathies du public.

Mlle Alice Atherton et Mlle Alma Santon, deux brunes, sont aussi fort avant dans la faveur des habitués de l'Académie de Musique.

Il y a enfin, le fameux Willie Edouin, qui n'a pas d'égal aux Etats-Unis.

Avec de pareils éléments, Miss Lydia Thompson ne peut manquer d'attirer la foule à son bénéfice d'adieu.

Nous avons reçu hier soir la visite de signor De Vivo, l'agent de la troupe tragique italienne du grand artiste Salvini dont les débuts doivent avoir lieu au Théâtre des Variétés le 9 février. Nous donnerons dans un de nos prochains numéros quelques renseignements sur cette illustration artistique.

☞ Une dame souffrait depuis longtemps d'une douloureuse affection bronchiale: les remèdes et les soins restaient impuissants devant la ténacité du mal. La malade se traita au SHOP DE NAVETS INDIENS que prépare la Pharmacie LAPLACE, et elle est maintenant tout-à-fait guérie

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

**La pomme de la discorde.**

Il est évident, maintenant, qu'il y a deux partis bien distincts dans la pseudo-législature du Mechanics' Institute, le parti blanc radical et le parti noir radical. Nous serions bienfembarrassés, s'il nous fallait dire lequel est le pire.—Tous les deux sont *radicalement* mauvais!

Hier, deux personnages, se disant représentants, l'un de la paroisse Madison et l'autre de la paroisse Tensas, les nommés Murrell et Mathews, se sont pris de querelle pendant la séance de la Chambre basse.

Après avoir épuisé le vocabulaire poissard en usage aux halles, ces deux illustres législateurs ont convenu qu'ils se rencontreraient après l'ajournement pour vider leur différend.

Un reporter de l'*Abeille*, curieux de voir deux radicaux aux prises, a suivi les honorables Murrell et Mathews jusqu'à un café situé au coin des rues Commune et Remparts, où ils s'étaient donné rendez-vous, pensant assister à un combat sanguinaire.

Il n'en a rien été, cependant, car MM. Murrell et Mathews se sont attablés devant une bouteille de whiskey et ont trinqué avec la meilleure grâce du monde, en buvant à la santé de Kellogg, l'aventurier de l'Illinois, devenu usurpateur, le digne successeur de Warmoth, ex-général de Longstreet, l'ex-héros confédéré, devenu général de milice.

C'est ainsi que se terminent tous les duels entre radicaux: le verre en main!

**Incendie à l'arrollon.**

Vers quatre heures et demie, hier matin, le feu s'est déclaré dans la partie supérieure de la maison basse sise rue Jefferson, près Plum, à Carrollton, appartenant à M. Millon Morris et habitée par lui.

La bâtisse a été considérablement endommagée. Les dégâts, évalués à $800, sont plus que couverts, cependant, par une assurance de $1300 à la compagnie de Carrollton.

On ignore la cause de l'incendie.

**Alarme d'incendie.**

L'alarme d'incendie donnée avant hier à Algier, n'avait d'autre cause qu'un feu de cheminée, qui a été sans conséquence.

Pour cette fois, il y a eu plus de fumée que de feu.

**Un autre incendie.**

Vers deux heures, hier après-midi, le feu s'est déclaré dans la maison basse sise au No 222 de la rue Bourgogne, appartenant à M. Charles Singleton.

L'incendie a été éteint par M. Kalenski avec un appareil Babcock.

Les dégâts sont évalués à $230 et sont couverts par une assurance à la compagnie Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

**Arrestation de deux incendiaires.**

Hier après-midi, vers deux heures, deux femmes, répondant aux noms de Ann Morris et de Mary Morris, ont été arrêtées, accusées d'avoir mis le feu à la maison loué à un étage sise rue Jefferson, à Carrollton, entre la rue Cinquième et l'avenue Carrollton.

*TEMPÉRATURE.*—29 Janvier 1874. Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

Fahrenheit. Centigrade.

| | | |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 50 | 10 |
| 12 M. | 64 | 18 |
| 3 P. M. | 67 | 19 |
| 6 P. M. | 64 | 17 |

## ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE NAPOLÉON.

On lit dans le *Figaro* du 10 janvier:

Aujourd'hui on célèbre, dans plusieurs églises de Paris, le service anniversaire de la mort de Napoléon III. On sait que l'impératrice et son fils ont manifesté le désir d'assister seuls à la cérémonie funèbre qui aura lieu à Chislehurst, pour la translation des restes de l'empereur dans la chapelle mortuaire qu'ils ont fait construire. Le journal anglais *The Graphic* a donné le dessein du sarcophage où va reposer Napoléon III. Il est en marbre noir, fort simple, avec cette inscription: NAPOLÉON III. R. I. P. (*Requiescat in pace*). *Le Pays* a paru hier soir encadré de noir. Il recommande à ses amis le recueillement dont des hommes dignes ne doivent jamais s'écarter surtout quand il s'agit d'un anniversaire funèbre. C'est aux partis violents qu'il faut laisser le monopole d'exploiter leurs morts.

On lit dans l'*Ordre*:

"A la sortie de la messe de Saint-Augustin, plusieurs notabilités du parti ont été, de la part de la foule, l'objet d'ovations auxquelles elles n'ont pu se soustraire qu'à grand peine. Nous avons notamment entendu M. Rouher dire aux groupes qui l'entouraient: "Le plus grand hommage que vous puissiez rendre à la mémoire de l'empereur, c'est de respecter l'ordre public."

Quant à la province, nous lisons dans une dépêche adressée à l'*Ordre*:

"A Marseille, la messe a été célébrée à dix heures à la cathédrale, au milieu d'une énorme affluence, beaucoup plus considérable que l'année dernière."

LE VOTE DU 8 JANVIER.—On lit dans la *Patrie*:

Avant le vote de jeudi dernier, une lettre signée par M. de Sainte-Suzanne avait été adressée au nom du comité de Chambord aux principaux membres de la droite, pour les engager à s'abstenir ou à retarder le vote de la loi des maires.

Cette lettre a été désavouée par le chef de la maison de Bourbon. Nous sommes en mesure d'affirmer que M. le comte de Chambord a écrit lui-même aux députés de son parti pour les prier de discuter et de voter au plus tôt la loi municipale présentée par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Cet incident, tenu secret, a fait grand bruit dans la droite de l'Assemblée.

## L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS ET L'*UNIVERS*.

Une polémique extrêmement vive vient de s'engager entre Mgr Dupanloup et l'*Univers*. Voici le point de départ de la querelle: *L'Univers* avait insinué qu'on n'avait pas osé ou qu'on n'avait pas voulu faire figurer dans une cérémonie commémorative qui a eu lieu à Orléans, la bannière du Sacré-Cœur, sous laquelle les zouaves de Charette combattirent à Patay. M. de Lacombe avait une première fois protesté et expliqué qu'on avait renoncé à placer cette bannière dans la cathédrale, parce qu'alors il eût fallu y joindre les drapeaux de tous les corps qui avaient vaillamment combattu autour d'Orléans.

*L'Univers* persista à crier qu'on avait commis une infamie, et que le clergé, silencieux *par ordre*, avait dû se soumettre.

Naturellement ces insultes visaient Mgr Dupanloup, qui a fini par perdre patience, et qui visiblement a depuis longtemps sur le cœur l'attitude de l'*Univers* et la "dictature de l'insulte" qu'exerce journal s'arroge contre tous ceux qui ne comprennent point la religion et la politique exactement comme lui. La réponse de l'évêque d'Orléans est adressée à M. Veuillot, parce que l'*Univers*, dit-il, c'est M. Veuillot. Nous en reproduisons un passage extrêmement véhément:

"L'infamie, elle est là, monsieur, dans vos inventions et vos calomnies. Et quand des témoins autorisés vous font connaître la vérité, vous persistez dans vos outrages!

"Je m'en étonne; mais j'ai fort demandé pourquoi vous êtes là pleinement dans votre rôle; car qui, n'avez-vous pas insulté, parmi les plus illustres défenseurs de la société et de l'Eglise? N'avez-vous pas cherché à outrager Berryer sur le bord de sa tombe, écrivant que ce qu'il avait fait de mieux dans sa vie, c'était de mourir? Quelle accusation avez-vous épargnée à cette Assemblée nationale, la plus chrétienne, peut-être que l'on ait, de nos jours, notre pays, où se trouvent tant d'hommes si profondément dévoués à la religion et au Saint-Père? Le jour où, vous vous compariez à Judas et à Pilate, vous disiez d'eux et de leur attitude: "C'était un spectacle horrible à voir!" Et cela, parce que, dans les circonstances si douloureuses où se trouve la France, tout en proclamant les droits imprescriptibles du Siége apostolique, nous n'avons pas cru qu'il fût bon d'exposer la cause du Saint-Père à l'humiliation d'un vote incertain.

"Et pendant tous ces derniers mois, lorsqu'il était question de la Restauration monarchique, que n'avez-vous pas dit, que n'avez-vous pas tous les jours encore, contre les membres les plus respectés de l'Assemblée, contre l'honneur de ces hommes, dont je vois de près la loyauté le courage et le patriotisme; contre de grand parti conservateur, dont l'union est aujourd'hui la seule ressource qui reste à nos espérances, mais que vous cherchez, vous, à déshonorer et à diviser?

"Nul, monsieur, et c'est ma grande accusation contre votre journal, n'a tant contribué autant que vous l'avez fait, par vos polémiques, par vos injures, par vos déplorables confusions d'idées, à ruiner l'œuvre de la restauration monarchique.

"Osez le nier, et je suis prêt à jeter dans les lecteurs toutes les preuves.

"Cette lettre a été communiquée au clergé de l'Orléanais, dans une circonstance où l'*Univers* avait sans doute cru que l'*Univers* dit n'avoir reçu la lettre de Mgr Dupanloup qu'au moment de mettre sous presse. M. Veuillot ajoute ce journal verra, quand il l'aura lue, s'il lui convient de la reproduire.

*L'Univers* ayant refusé d'insérer la lettre de l'évêque d'Orléans, celui-ci a adressé la nouvelle lettre que voici:

Versailles, 9 janvier 1874.

Monsieur,

Après avoir, pendant près d'un mois, dénoncé à l'Eglise et à la France, avec des accusations toujours croissantes de langueur, que l'*Univers* appelait le *scandale d'Orléans*, vous refusez d'insérer la lettre qu'il vous a plu de me dicter en vous écrite pour défendre la vérité outragée et l'honneur de son diocèse.

Ce refus, je l'appelle à mon tour un scandale et je le dénonce aux honnêtes gens.

Je comprends très bien l'insertion de la lettre vous soit un embarras. Mais cette raison ne suffit point; et à Paris, parmi les journaux qui se respectent, je n'en connais pas un qui, dans des conditions pareilles, n'ait fait un tel refus.

Vous dissimulez mal votre faute, monsieur; votre journal n'a pas deux fois accusé mes diocésains d'insulter à leur évêque d'Orléans, tandis qu'un vieillard vénérable n'est fait disparaître du monde et rendu la santé aux clientes.

Lettre de Mlle LORINDA E. ST-CLAIR, Shaile, Athens Co., O., 14 Oct. 1872.

Au Dr R. V. Pierce, Buffalo, N. Y.—Votre "Favorite Prescription" fait presque des merveilles. Je vous dois mieux que je ne l'ai été depuis deux ans.

Lettre de ELLA A. SCHAFER, Zanesville, Ind., 3 août 1872:

Dr Pierce—J'ai reçu le médicament que vous m'avez envoyé et je lui pris immédiatement. Je suis mieux que je ne l'ai été depuis trois ans.

Lettre de Mme JOHN K. HAMILL, Odall, Ill, 19 mars 1872:

Dr Pierce—Votre "Favorite Prescription" m'a fait un bien; je vous en suis fort reconnaissante. 27 ilm—6v et c

☞ Il y a économie à employer le produit le plus parfait. Pour la pureté et la force elle n'a pas d'égale.

Mariée le mercredi 21 janvier 1874, à la résidence du père de la mariée, le juge J. H. McCue, à Livingston, dans le comté de Solano, en Virginie, Mademoiselle ORTLIA S. MCCUE à Monsieur GABRIEL SANTINI, de la Nouvelle-Orléans. Les nombreux amis de la Virginie sont priés de regarder cet avis comme une invitation.

Départ ce jour, 29 janvier, à deux heures et demie de l'après-midi, M. ARSÈNE ASSOMPTION PARÉE, ancien chef de la Nouvelle-Orléans, 1er suivant de la ligne. Les amis et connaissances de sa famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après-midi, à deux heures et demie. Le corps est exposé chez ses neveux, H. Lesage, 105 de Champs Elysées, entre Dauphine et Bourgogne.

De la part de ses fils A. J. Parée, et de ses gendres J. Lesage et Alexandre Kelley.

## ENTREPOT DE TAPIS.

17 Rue de Chartres. 17

A. BROUSSEAU,

IMPORTATEUR ET MARCHAND,

**Offre, en Gros et en Détail,**

TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains, TOILES CIRÉES, pour planchers, tables, toiles d'embaumeur.

NATTES—1000 rouleaux, blanches, à carreaux STORES, Cornèches, couvertures de tables et de RIDEAUX en dentelle et double Nottingham, BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c. CRIN végétal, paillasses, &c., &c.

MATELAS PP

LEONCE ECUYER.

## ENTREPOT DE TAPIS

ET DE TOILES CIRÉES.

**ELKIN & CO.,**

108 RUE DU CANAL 108

RECEVRONT, en ce moment, de nouveaux genres de

TAPIS anglais, Velours et Brutelles

TAPIS très plus et Ingrain;

TOILES CIRÉES de toutes largeurs

STORES, Cornèches, &c., qu'ils offrent

**à très bas prix.**

16 sep—3m PP

Salle de la Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans. Rue de la Hospital—MM. les officiers et membres de la dite société sont prévenus qu'il y aura lieu de se réunir le LUNDI, le 2 février à 7 heures du soir, à l'effet de discuter des affaires de haute importance. Tous les membres sont priés d'être ponctuels. Par ordre du président,

E. ESHAM,

L. DIEMERT, Secrétaire. 30jan—2f

☞ La fête de la Purification de la Sainte Vierge étant une de celles que réunit l'Archiconfrérie du Sacre Cœur de Jésus, les membres de la dite Confrérie qui en font partie de se rendre à la Cathédrale le Dimanche 1er février, à 7 heures, Lundi 2 de février.

30janv

Metropolitan Loan and Savings Bank.—Au No 6, rue de la Banque. Avis est donné de toutes les garanties données à cette banque et sur lesquelles l'intérêt a été payé jusqu'à ce jour. Les propriétaires de MM. R. M. & E. J. Montgomery, rencontreront, le VENDREDI, le 6 MAI, à 7 heures du soir, au No 6 de la rue. Avis est aussi donné à toutes les personnes intéressées.

29janv—10j D. T. VAN HORN, Caissier.

Il giorno 11 corrente, la Società di Mutuo Soccorso Italiana di Nuova Orleans, veniva alla nomina dei suoi ufficiali, e ne risultarono eletti:

G. ROCCHI, Pres. G. MASSA, V. Pres.
E. TROISI, Sec. A. M. SOLARI, Tes.
DEL CASTILLO, Mecco. G. LAJO, Farmacista.
G. DELLA VALLE, Collettore.

CONSIGLIO D'AMMINISTRAZIONE.

G. Calacciongo. M. Venlella.
N. Biulla. G. Grande.
G. Marzoli.

COMITATO DI SANITÀ

E. Tirso. M. Verdella. G. Marzi.

30 janv—4f

## TORTUES.

A VENDRE—60 grosses TORTUES vivantes. S'adresser à bord de la goélette Norma, de Talasse, au Lower Pic Tier. 30janv—2f

## $25 de récompense.

PERDU, il y a une dizaine de jours, dans la soirée, une somme en papier monnaie, en or et en argent, étant sur de la monnaie. Le perdre a pris l'angle des rues Conti et Dauphine. La personne qui l'aura retrouvée recevra la somme de récompense. S'adresser à "Lafargue" aux bureaux de l'Abeille. 30janv—1f

30 7 12

**ANNUELLE.**

**TRES IMPORTANT.**

29 Jan—2f

AVIS.—Banque des Citoyens.—Les actionnaires et porteurs de la Banque des Citoyens sont priés de se rassembler au bureau de C. Girardy, 5 sq., No 31 rue du Camp, le SAMEDI 31 janvier à 7 heures du soir, afin de prendre de concert entre eux et prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables après consultation, pour se protéger eux-mêmes et les intérêts qu'ils ont dans l'administration du "Stock Department" de la banque.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

**A Rare Opportunity,**

**A CIGAR FACTORY FOR SALE.**

THE Stock in trade, consisting of an extensive and valuable variety of Stock (fixtures, &c) will &c. of a popular cigar manufactory situated in the City Davis Pa good custom.

The former proprietor J. Ballister, having died, his widow is desirous of selling upon reasonable terms, a rare opportunity to a time cigar enterprising man. Apply by letter P. O. box 57. 29jan—1m MwJD

**Robinets à Bière,**

A vendre, à bon marché, par

JULES LOEFFLER,

29jan—jeu et di au No 43 de la rue Royale.

**Avis.**

UN JEUNE HOMME, actif et faisant un commerce uncrat, désirerait trouver un associé qui pourrait disposer d'un capital de $1,000. Pour plus amples informations, s'adresser par lettre aux initiales L. L., bureaux de l'Abeille. 29janv—2f

**Charbon. Charbon.**

COAL CHARBON DE PITTSBURG, de première qualité, livré pour les familles, à vendre au bas prix chez Dynes, au No 254 1/2 de la rue St-Charles, face du Tivoli Circle. Commerce libéral sur les fortes commandes ou aux marchands.

29 Jan—1m

**AVIS.**

IL m'a été volé dans la soirée du 22 décembre, une petite malle en cuir, contenant les comptes des steamers **St. John, B. L. Hodge, Lizzie Hopkins, Burr Ale, Jesse Taylor, Sabine, Wm. S. Pike, Collège Jefferson** et plusieurs autres comptes et billets que je ne peut plus énumérer pour le moment; toute personne ayant en sa vie d'Antoile Picot, de St-Jean-Baptiste, de la Compagnie Equitable de la Louisiane, une lettre de valeur adressée à P. Charlet, du steamer "Lizzie Hopkins", contenant quatre cent onze mille piastres, comme suit, savoir:

Cash. $400
Mandat de L. Soiers, sur MM. Lambles & Dockter. 20
Mandat de F. Frat, sur L. E. Brote. 15
Balance en comptes approuvés et autres.
Une lettre adressée à MM. Dufour & Limet, contenant quatre-vingt-cinq piastres et demi en "Turnoy."

Si la personne qui est en possession de la dite malle veut remettre au soussigné les papiers qu'elle contient elle peut garder le Cash. Il ne sera pas fait de questions.

Donaldsonville, 2 décembre 1873.

JUST COMES,
Donaldsonville

25dec

Bureaux du Percepteur des Taxes d'Etat, Second District.

NELLE-ORLEANS, Lne., 27 janvier 1874.

Aux personnes qui n'ont pas payé leurs taxes des années 1871 et 1872.

LE "Funding Bill" étant devenu loi, l'annonce, dans l'intérêt de toutes les personnes qui doivent les taxes des susdites années, que les dites taxes peuvent, aujourd'hui, être payées de la manière suivante: Quatorze mille cent dix (14,110) mandats de l'Etat, et les autres coupons (7) mille comptant. C'est une grande économie pour tous les contribuables, aussi je le conseille de profiter immédiatement de l'avantage que leur offre la loi.

H. H. HARRIS,
Percepteur.

27 jan—6f

**SEA FOAM**

*Levain plus puissant*

QUE LE YEAST OU TOUTE AUTRE POUDRE.

Avec le Sea Foam,

**Un baril de Farine donne**

**40 Livres de Pain de plus.**

AVEC LE SEA FOAM,

On économise les œufs, le lait, etc.

L'ÉCONOMIE EST MERVEILLEUSE.

**LE SEA FOAM**

Est une invention entièrement nouvelle, n'offrant aucun des inconvénients du Yeast, des Poudres à Levain, du Soda, etc.

BUREAU, 176 DUANE ST., NEW YORK.

SEA FOAM DE GEO. F. GANTS & CO.

**Patenté en 1869—Enregistré en 1872.**

**Médaille